GUERVILLE

République Française - Département des Yvelines
Arrondissement de MANTES LA JOLIE
Canton de BONNIERES SUR SEINE - Commune de GUERVILLE
Tél. 01 30 42 63 22
Courriel : mairie.guerville@guerville.org

ARRÊTÉ 2026\43
DE CIRCULATION
Rue Pasteur

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,
Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,
Vu, la demande de la société Alios - TP - 6 rue des Garennes - 78440 Gargenville - Tél. 01.30.95.44.05 - courriel : alio-tp-d@demat.sogelink.fr
Pour le compte de M. Jérémy MURTAS, réfection de la chaussée.
Considérant la nécessité de réglementer la circulation dans la rue Pasteur.

ARRETONS

Article 1er : Afin de permettre les travaux d'ouverture et de fermeture de chaussée dans le cadre d'un affaissement, la rue sera RETRÉCIE et la circulation sera régulée par feux tricolores ou hommes trafic **à compter du mardi 7 avril 2026 pour une durée de 5 jours**. La circulation sera rétablie le soir. La circulation sera réduite à 30 km/h.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et de sécurisation seront à la charge, mis en place et, entretenus par le pétitionnaire.
Dans le cadre de l'économie d'énergie, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. Aussi il est nécessaire de mettre un place un éclairage de substitution (de type Triflash ou autre) afin de sécuriser la zone de travaux.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché au droit du chantier 48h avant le début des travaux par le pétitionnaire.
En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :
La Gendarmerie de Septeuil
Le pétitionnaire

Fait à Guerville, le 2 avril 2026,
Pour M. Le Maire,
L'Adjoint par délégation,

M. L. BONNET.